

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 13/12/2022

REFERENCE : MINSANTE N°2022-75

**OBJET : VACCINATION CONTRE LE COVID-19 ET CONTRE LA GRIPPE : ACCELERATION NECESSAIRE
DES CAMPAGNES DANS UN CONTEXTE DE CIRCULATION ACTIVE ET CONCOMITANTE DE TROIS VIRUS**

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

La saison hivernale 2022-2023 est marquée par la survenue d'une triple épidémie caractérisée par une **neuvième vague de Covid-19**, une **circulation très précoce et rapide de la grippe**, ainsi qu'une **circulation toujours très élevée de la bronchiolite qui dépasse les niveaux atteints lors des 10 années précédentes**. La concomitance de ces trois épidémies s'accompagne depuis plusieurs semaines d'une très forte pression sur le système de santé.

Alors que la période des fêtes de fin d'année s'amorce, et que les brassages de population seront nombreux, la **mobilisation des acteurs doit être maximale pour créer les conditions d'un « sursaut » de vaccination**, en particulier pour les publics les plus à risque face à la maladie. Cette vaccination concerne tant la grippe saisonnière que le Covid. Les professionnels de santé font preuve d'une mobilisation exemplaire depuis plus de deux années. La poursuite de cet effort au cours des prochaines semaines reste décisive afin de garantir une offre de vaccination sur l'ensemble de notre territoire pour protéger l'ensemble de nos concitoyens.

I. Vaccination contre le Covid-19

Au 12 décembre, environ 27% des personnes de 80 ans et plus ayant une primo-vaccination complète étaient protégées par une vaccination ou une infection récente ; un taux qui s'élève à 39% pour les personnes âgées de 60 à 79 ans, alors que le rappel automnal est recommandé depuis le 3 octobre dernier. Ces taux indiquent que **les personnes les plus vulnérables face au Covid-19 sont encore insuffisamment protégées**.

Tous **les Français qui le souhaitent peuvent se faire vacciner en rappel** contre le Covid.

Cette **vaccination est toutefois très fortement recommandée** pour :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les résidents d'EHPAD et USLD, quel que soit leur âge ;
- Les personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge ;
- Les personnes souffrant d'une ou plusieurs comorbidités, quel que soit leur âge ;
- Les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse ;
- Les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social ;
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes vulnérables.

L'efficacité du vaccin diminue avec le temps : recevoir une dose de rappel permet d'être protégé de manière optimale contre les formes graves du Covid-19 et ainsi de limiter fortement les hospitalisations. Recevoir cette dose de rappel dès à présent permet d'aborder les périodes de fin d'année sereinement.

Ce rappel peut être effectué **dès 6 mois après la dernière injection**. En cas d'infection récente au Covid-19, le rappel est recommandé dès 3 mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.

Par exception, les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge, peuvent prétendre au rappel dès 3 mois après la dernière infection ou injection.

Afin de protéger au mieux ces populations, une **vaccination concomitante contre la grippe est recommandée**.

II. Vaccination contre la grippe

Après 7 semaines de campagne, 9,9M de vaccins contre la grippe ont été vendus en officines, soit 5% en moins que l'année dernière. Par ailleurs, au 27 novembre, les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et EHPAD déclaraient 60% de commandes de vaccins en moins en comparaison à la campagne précédente.

Nous vous incitons à renforcer la campagne de vaccination contre la grippe, notamment à l'approche des fêtes, pour garantir une bonne protection des plus fragiles avant Noël. Tous les Français y sont éligibles. Comme pour le Covid, cette vaccination est fortement recommandée pour les personnes les plus à risque de développer des formes graves face à la maladie, en raison de leur âge ou de leur état de santé.

III. Vaccination dans les établissements et services médico-sociaux

Compte tenu de la grande vulnérabilité des personnes présentes dans les EHPAD et USLD, **nous demandons à toutes les Agences régionales de Santé (ARS) de s'assurer que des séances de vaccination pour les rappels Covid-19 et la vaccination contre la grippe ont été organisées ou le seront dans les prochains jours.**

En effet, s'agissant des rappels Covid-19 en EHPAD et USLD la situation apparaît préoccupante, avec un peu plus de 170k injections enregistrées dans le SI « Vaccin Covid ». La couverture est nettement inférieure à celle de l'automne dernier ou même de la campagne de printemps 2022. Il convient toutefois de s'assurer que les établissements ont pu saisir toutes les données relatives à la vaccination dans le SI « Vaccin Covid ». Ce chiffre pourrait en effet être sous-évalué.

Il convient aussi de s'assurer que l'accès au rappel automnal Covid-19 et à la vaccination contre la grippe a bien été organisé pour les résidents et les professionnels des établissements et services médico-sociaux, y compris les services intervenant auprès de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, sur la base des recommandations en vigueur ((cf. I. pour le rappel covi-19 et dans la note d'information DGS/SP1/DGCS/SD3/DGOS/PF2/RH3/2022/181 du 5 juillet 2022 relative à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2022-2023).

Pour les établissements qui auraient des difficultés à organiser cette vaccination, nous demandons aux ARS de faciliter ces opérations en mettant les établissements en relation avec les professionnels de santé susceptibles d'effectuer cette vaccination. Si cela est nécessaire, les ARS peuvent aussi accompagner les établissements afin de faciliter la commande de vaccins.

IV. Vaccination dans les établissements de santé

Les ARS doivent s'assurer qu'une **offre de vaccination est présente dans tous les établissements de santé de leur territoire, pour la vaccination des personnes hospitalisées, des personnes venant en consultation ou bien des personnels de ces établissements.**

Nous vous remercions à nouveau de votre mobilisation et de votre implication avant la période des fêtes de fin d'année afin de protéger les plus fragiles face aux virus hivernaux.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la
Santé

Jean-Benoît DUJOL
Directeur Général de la
Cohésion Sociale

Bernard CELLI
Directeur de la Task Force
Vaccination

Signé

Signé

Signé